Décision n° 2020-0115 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2020 abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 28 janvier 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0115
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 28 janvier 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198601978	ETABLISSEMENTS DAVIET	85 L'OIE	2 UHF
198902184	SETRAD	17 LA ROCHELLE	1 UHF
199209606	COMMUNAUTE AGGLOMERATION PORTE ISERE	38 L'ISLE D'ABEAU	2 VHF
199403903	COMMUNE DE LIMOGES	87 LIMOGES	2 VHF
199502837	UNITED PARCEL SERVICE FRANCE SNC	69 COLOMBIER SAUGNIEU	1 UHF
199602373	ERKER DANIEL	67 BURBACH	1 VHF
199802119	ACHARD JEAN-MARC	69 ST GERMAIN AU MONT D'OR	1 UHF
199900433	TRANSDEV STAC	71 CHALON SUR SAONE	1 UHF
200300509	AUDIT SECURITE	93 ST OUEN	1 UHF
200400250	ACOLYANCE	02 BUCY LE LONG	1 UHF
200400517	LE CREDIT LYONNAIS	14 BAYEUX	2 UHF
200401341	INDIGO PARK	84 AVIGNON	2 UHF
200500883	ASER SAS	75 PARIS	1 UHF
200501368	CEP MONT BLANC LE SHOP	74 PASSY	2 VHF
200600119	ROLL'N'CY	74 ANNECY	1 UHF
200600956	MARGUERETTAZ PATRICK LOUIS	74 ST JULIEN EN GENEVOIS	2 UHF
200701292	LE CREDIT LYONNAIS	14 BAYEUX	2 UHF
200800556	BRINK'S EVOLUTION	19 MALEMORT SUR CORREZE	1 UHF
200800926	ORLY FLIGHT SERVICES	91 PARAY VIEILLE POSTE	1 VHF
200900811	ACOLYANCE	02 MAIZY	2 UHF
201001295	SCHNEIDER ELECTRIQUE FRANCE	69 ST PRIEST	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201101116	COMMUNE DE SURESNES	92 SURESNES	2 UHF
201400885	SATRAP	97 LE LAMENTIN	1 UHF
201401155	DISTRIBUTION AMENAGEMENT ET ISOLATION	13 VITROLLES	1 UHF
201500465	INDIGO PARK	84 AVIGNON	2 UHF
201500466	INDIGO PARK	84 AVIGNON	2 UHF
201501076	BALZAN OLIVIER SECURITE GOLD	06 MANDELIEU LA NAPOULE	2 UHF
201501392	CABINET BREDIN PRAT ET ASSOCIES	75 PARIS	1 UHF
201600985	SECURITAS FRANCE SARL	60 VERNEUIL EN HALATTE	1 UHF
201800087	ADL L'OREADE	77 BRIE COMTE ROBERT	1 UHF
201800331	PROTECTION ASSISTANCE VAUCLUSE	83 ST TROPEZ	2 UHF
201800332	PROTECTION ASSISTANCE VAUCLUSE	83 ST TROPEZ	2 UHF
201801231	VCF NORMANDIE CENTRE	76 LE MESNIL ESNARD	1 UHF
201900354	COMMUNE DE VAL D'ARROUX	71 BLANZY	1 VHF
201900477	VCF NORMANDIE CENTRE	27 LOUVIERS	2 UHF